

EXEMPLES

Cas n° 1 : 4 personnes séjournent dans un hébergement non classé dont le loyer est fixé à 150 €. Le taux adopté est de 5% et le tarif maximal voté est de 4 €

1) La nuitée est ramenée au coût par personne (que ces personnes soient assujetties ou exonérées)	150 €/4 = 37,50 € le coût de la nuitée par personne
2) La taxe est calculée sur le coût de la nuitée recalculée. (plafond applicable : 2,30 €)*	5% de 37,50€ =1,88 € par nuitée et par personne
3) Chaque personne assujettie paye la taxe	Pour 4 personnes assujetties : La taxe de séjour collectée sera de (1,88 € X4) 7,52 € par nuitée pour le groupe Pour un couple avec 2 enfants mineurs : La taxe collectée sera de 3,76 € par nuitée pour le groupe
4) Taxe additionnelle de 10%	Pour le cas précis le total de la taxe de séjour sera de : - 8,27 € pour les 4 personnes assujettis - 4,14 € pour le groupe avec 2 enfants mineurs

**Le tarif maximal adopté par la communauté de communes (4,00 €) est supérieur au tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles (2,30 €) la taxe de séjour est plafonnée à 2,30 € par personne et par nuitée.*

Cas n° 2 : 2 personnes séjournent dans un hébergement non classé dont le loyer est fixé à 100 €. Le taux adopté est de 5% et le tarif maximal voté est de 4 €

1) La nuitée est ramenée au coût par personne (que ces personnes soient assujetties ou exonérées)	100 €/2 = 50 € le coût de la nuitée par personne
2) La taxe est calculée sur le coût de la nuitée recalculée. (plafond applicable : 2,30 €)*	5% de 50,00 € = 2,50 € par nuitée et par personne ramené à 2,30 € (plafond)
3) Chaque personne assujettie paye la taxe	Pour 2 personnes assujetties : La taxe de séjour collectée sera de (2,30 € X2) 4,60 € par nuitée pour le groupe
4) Taxe additionnelle de 10%	Pour le cas précis le total de la taxe de séjour sera de 4,83 € par nuitée pour le groupe

**Le tarif maximal adopté par la communauté de communes (4,00 €) est supérieur au tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles (2,30 €) la taxe de séjour est plafonnée à 2,30 € par personne et par nuitée.*